



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 MARS 2025

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDÉ, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Jacques FROMENT, Michel LACOMBE, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

Absents avec procuration : Bruno DAVID (procuration à Josy LAUR), Elisabeth LOBO (procuration à Christophe SOUDÉ), Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER), Jean-François PRUNET (procuration à Michel LACOMBE).

Absents : Lionel NICAUD.

Quorum : 10 Membres présents : 14 Voix exprimées : 18

Secrétaires de séance : Dominique THELINGE.

ORDRE DU JOUR

- 1 Examen et vote du compte financier unique (CFU) 2024 :
 - ✓ Caisse des écoles
 - ✓ Energies renouvelables
 - ✓ Lotissement (Rouget)
 - ✓ Lotissement route du Théron
 - ✓ Logements sociaux
 - ✓ Commune
- 2 Affectation du résultat 2024 :
 - ✓ Caisse des écoles
 - ✓ Energies renouvelables
 - ✓ Lotissement (Rouget)
 - ✓ Lotissement route du Théron
 - ✓ Logements sociaux
 - ✓ Commune
- 3 Marché travaux parking Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 4 Tarification spectacle du 14 juin 2025
- 5 Remboursement frais de déplacement participation concours
- 6 Création d'emplois non permanents
- 7 Bail Cinéma Louis Malle (résiliation + nouveau bail)
- 8 Conventions de mise à disposition du Cinéma Louis Malle
- 9 Décisions du maire
- 10 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H00

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 6 mars 2025

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

1. Examen et vote du compte financier unique (CFU) 2024

Mme le Maire quitte la séance du Conseil, laissant la Présidence au premier adjoint, M. Christophe ROGER. Celui-ci rappelle que désormais, le compte de gestion et le compte administratif ne sont désormais qu'un unique document appelé Compte Financier Unique.

Il précise que les documents présentés ont été validés par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGfip).

Sont présentés à l'assemblée les CFU des budgets suivants : Caisse des écoles, Energies Renouvelables, Lotissement Rouget, Lotissement route du Théron, Logements sociaux et Commune. Lecture est faite des montants de dépenses et de recettes pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

- ✓ Le CFU **Caisse des écoles** est approuvé comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Bilan de l'exercice	0,00 €
Excédent antérieur reporté (002)	1 171,97 €
Résultat de fonctionnement	1 171,97 €
Solde de l'exercice	1 171,97 €

M. Christophe ROGER explique que ce budget annexe, sans mouvement depuis plus de trois ans sera clôturé en 2025 comme demandé par la DGfip.

Vote : Pour à l'unanimité

- ✓ Le CFU **Energies Renouvelables** est approuvé comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	35 976,52 €	131 960,93 €	167 937,45 €
Recettes	72 453,29 €	372 867,36 €	445 320,65 €
Bilan de l'exercice	36 476,77 €	240 906,43 €	277 383,20 €
Excédent antérieur reporté	46 778,68 €	8 886,59 €	55 665,27 €
Résultat de la section	83 255,45 €	249 793,02 €	333 048,47 €

Total restes à réaliser Dépenses	135 113,66 €
Total restes à réaliser Recettes	0,00 €
Bilan restes à réaliser	- 135 113,66 €

Résultat cumulé en fonctionnement	83 255,45 €
Résultat cumulé en investissement	114 679,36 €

M. Christophe ROGER précise que les principales dépenses de fonctionnement sont liées à la maintenance et au nettoyage des panneaux solaires du gymnase.

En recettes, 64 000 € correspondent à la vente d'électricité.

M. Christophe ROGER explique que les dépenses d'investissement pour 97 550 € sont liées à l'installation de panneaux solaires sur les tribunes du stade ainsi que sur la toiture du Cinéma.

Les charges financières sont composées pour 26 047,33 € du remboursement du capital de l'emprunt.

Les recettes d'investissement correspondent à l'affectation du résultat 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

✓ Le CFU **Lotissement Rouget** est approuvé comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	26 812,50 €	0,00 €	26 812,50 €
Recettes	26 812,50 €	26 686,35 €	53 498,85 €
Bilan de l'exercice	0,00 €	26 686,35 €	26 686,35 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	95 442,87 €	- 138 382,87 €	- 42 940,00 €
Résultat de la section	95 442,87 €	- 111 696,52 €	- 16 253,65 €

Résultat cumulé en fonctionnement	95 442,87 €
Résultat cumulé en investissement	- 111 696,52 €

M. Christophe ROGER explique que les dépenses de fonctionnement correspondent, pour la quasi-totalité de la somme, à l'écriture d'annulation du stock.

Il rappelle que le dernier lot a été vendu en 2024. Ainsi, les recettes de fonctionnement sont composées de cette vente pour 26 812,50 €.

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.

L'annulation du stock se retrouve en recettes d'investissement.

Les derniers lots ayant été vendus, M. Christophe ROGER explique que ce budget sera clôturé lors du prochain Conseil municipal.

M. Michel LACOMBE souhaite confirmation qu'il n'est pas nécessaire d'attendre trois ans sans mouvement.

M. Christophe ROGER répond qu'effectivement, ce n'est pas nécessaire. La clôture a été demandée par le conseiller aux décideurs locaux de la DGfip.

Il précise que le budget de la Commune devra, en 2025, abonder ce budget annexe pour le clôturer à l'équilibre. Ce sont environ 16 000 € qui devront être prévus sur le budget principal.

Vote : Pour à l'unanimité

✓ Le CFU **Lotissement route du Théron** est approuvé comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	133 098,02 €	90 226,74 €	223 324,76 €
Recettes	131 008,42 €	100 000,00 €	231 008,42 €
Bilan de l'exercice	- 2 089,60 €	9 773,26 €	7 683,66 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de la section	- 2 089,60 €	9 773,26 €	7 683,66 €

Résultat cumulé en fonctionnement	-2 089,60 €
Résultat cumulé en investissement	9 773,26 €

M. Christophe ROGER détaille les dépenses de fonctionnement qui correspondent aux travaux réalisés sur 2024 : terrassement, assainissement, frais de géomètre, frais d'études... Le goudronnage n'est pas encore réalisé ; il convient d'attendre que la plupart des maisons soient construites.

En recettes de fonctionnement, 40 781,68 € correspondent à la première part de la convention PUP réalisée avec les propriétaires voisins. La seconde part sera facturée en 2025. 90 226 € correspondent à la constatation du stock. En investissement, M. Christophe ROGER explique que les dépenses correspondent au stock alors que les recettes sont composées de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux de cette opération.

M. Christophe ROGER précise que plusieurs contacts sont en cours pour l'achat de terrains mais qu'il n'y a pas de concrétisation pour le moment. Il souligne cependant que l'opération n'a commencé qu'au mois de janvier.

Vote : Pour à l'unanimité

✓ Le CFU **Logements sociaux** est approuvé comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	2 986,97 €	9 243,88 €	12 230,85 €
Recettes	20 005,40 €	11 347,52 €	31 352,92 €
Bilan de l'exercice	17 018,43 €	2 103,64 €	19 122,07 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	93 604,92 €	- 10 772,10 €	82 832,82 €
Résultat de la section	110 623,35 €	- 8 668,46 €	101 954,89 €

Résultat cumulé en fonctionnement	110 623,35 €
Résultat cumulé en investissement	- 8 668,46 €

M. Christophe ROGER précise que les dépenses de fonctionnement correspondent à la réalisation de petits travaux ainsi qu'au remboursement des intérêts de l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement sont composées des loyers et du remboursement par les locataires de la partie ordures ménagères.

Les dépenses d'investissement correspondent à des travaux plus conséquents comme le changement de portes ainsi qu'au remboursement du capital de l'emprunt.

Les recettes d'investissement correspondent à l'affectation du résultat antérieur.

Vote : Pour à l'unanimité

✓ Le CFU **Commune** est approuvé comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	2 339 966,29 €	3 828 863,23 €	6 168 829,52 €
Recettes	2 891 970,88 €	3 760 447,46 €	6 652 418,34 €
Bilan de l'exercice	552 004,59 €	- 68 415,77 €	483 588,82 €
Excédent/Déficit antérieur reporté	433 492,76 €	- 460 905,97 €	- 27 413,21 €
Résultat de la section	985 497,35 €	- 529 321,74 €	456 175,61 €

Total restes à réaliser Dépenses	902 003,23 €
Total restes à réaliser Recettes	783 811,00 €
Bilan restes à réaliser	- 118 192,23 €

Résultat cumulé en fonctionnement	985 497,35 €
Résultat cumulé en investissement	- 647 513,97 €

M. Christophe ROGER estime que l'année 2024, avec un résultat de fonctionnement positif à hauteur de 552 000 € est satisfaisante étant donné le contexte économique général.

Il rappelle qu'en 2022, le bilan de fonctionnement était de 417 836 € et en 2023, de 514 000 €.

Ces efforts sur la section de fonctionnement permettent à la Commune de garder une capacité d'investissement correcte.

M. Christophe ROGER détaille ensuite les dépenses de fonctionnement.

Il commence par les charges à caractère général. 708 732 € avaient été inscrits au budget. Le montant des dépenses sur ce chapitre s'élève à 658 956 €. Il rappelle que les dépenses en 2023 s'élevaient à 664 000 €.

Les charges de personnel s'élèvent quant à elles à 1 296 843 € en 2024. Elles sont en augmentation par rapport à 2023 avec, notamment, des tuilages souhaités par la municipalité afin d'anticiper les départs à la retraite et garantir la continuité de service. Les cotisations retraite ont elles aussi augmenté.

Les « autres charges de gestion courante » augmentent sensiblement en 2024 avec un montant de 216 444 € (208 654 € en 2023).

Les charges financières représentent 27 401 € et correspondent notamment aux remboursements des intérêts des emprunts.

M. Christophe ROGER explique ensuite les recettes de fonctionnement.

La ligne « Atténuation des charges » s'élève à 103 914 € et est plus élevée qu'en 2023 (environ 74 000 €). Ceci s'explique par des arrêts maladie un peu plus nombreux, un mi-temps thérapeutique ainsi qu'un congé maternité. Les produits de service pour un montant de 168 841 € sont inférieurs aux produits 2023 ainsi qu'aux prévisions du budget primitif 2024. Cette différence s'explique par le fait que la compensation de la cantine à 1 € n'a pas encore été perçue (environ 45 000 € pour 2024).

Le chapitre 74 (Dotations et participations) affiche un résultat de 839 584 €, bien supérieur au résultat 2023. Cette différence s'explique par un rattrapage des allocations compensatrices liées à la centrale hydroélectrique.

Le chapitre 042 avec 55 111 € correspond aux travaux en régie.

M. Michel LACOMBE souhaite savoir quel sera désormais le montant annuel des allocations compensatrices liées à la centrale hydroélectrique.

M. Christophe ROGER explique que la Commune reçoit un montant global dans lequel il n'est pas possible d'identifier la part que représente la centrale.

M. Michel LACOMBE souhaite savoir s'il s'agit d'une taxe communautaire et si cela correspond à de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux).

M. Christophe ROGER explique que l'IFER est perçue par la Communauté de communes.

Mme la Directrice générale des Services précise qu'il s'agit d'une compensation liée aux exonérations de foncier bâti. Cette ligne, pour les locaux industriels, en 2024, représentait 230 720 €. Elle s'élèvera, pour 2025, à 77 917 €.

M. Michel LACOMBE souligne donc que la centrale hydroélectrique, si le rattrapage n'a été effectué que sur cinq ans, gagne de l'argent depuis plusieurs années. Il souligne également que cette somme permet d'améliorer de manière significative le résultat de l'exercice 2024.

M. Christophe ROGER détaille ensuite, par opération, les principales dépenses d'investissement ainsi que les recettes.

**Opération 101 – Achat matériel mobilier*

Dépenses – 203 654 € ⇒ achat du Goupil (véhicule électrique), réassort de podiums pour le groupement des neuf communes, minibus, vidéoprotection

Recettes – 12 000 € ⇒ subvention du CCAS pour l'achat du minibus

**Opération 102 – Bâtiments communaux*

Dépenses – 47 532 € ⇒ menuiseries mairie

Recettes : pas de recettes sur cette opération en 2024

**Opération 103 – Cyberbase*

Ni dépenses, ni recettes en 2024

**Opération 104 – ALAE*

Ni dépenses, ni recettes en 2024

**Opération 105 – Eclairage public/Divers réseaux/Poteaux incendie*

Dépenses – 78 787 € ⇨ Remplacement éclairage public, prises guirlandes, fourniture et pose caniveau rue du Chêne Vert (Cami Ferrat), une partie de l'écluse rue de la République, travaux de dissimulation au Cami Ferrat, poteaux incendie

Recettes – 9 809 € ⇨ amendes de police (8 297 €) et FDEL (1 512 €)

**Opération 116 – Aménagement sécuritaire voirie – RD 811*

Dépenses – 40 298 € ⇨ 40 000 € pour des frais d'étude

Recettes : pas de recettes sur cette opération en 2024

**Opération 117 – Achat terrain/Immeubles/Aménagement terrain*

Dépenses – 35 878 € ⇨ frais notariés pour l'achat du terrain du lotissement route du Théron, fondations du skate-park

Recettes : pas de recettes sur cette opération en 2024

M. Michel LACOMBE s'interroge sur le fait de passer la dépense relative au lotissement du Théron sur ce budget.

M. Christophe ROGER précise qu'elle sera basculée sur le budget lotissement une fois que les budgets primitifs 2025 seront votés.

**Opération 120 – Travaux cimetière*

Dépenses – 23 454 € ⇨ clôture

Recettes : pas de recettes sur cette opération en 2024

**Opération 121 – Rénovation école élémentaire*

Dépenses – 14 931 € ⇨ dépenses liées au projet NEFLE (aménagement cours de l'école, tables...)

Recettes – 17 232 € ⇨ subvention NEFLE

**Opération 123 – Complexe sportif et de loisirs*

Dépenses – 56 856 € ⇨ tyrolienne, terrain multisports

Recettes – 102 026 € ⇨ solde de la subvention LEADER (fonds européen)

M. Christophe ROGER précise que la subvention a été attribuée en 2018 mais que les fonds n'ont été versés qu'en 2024.

M. Dominique THELINGE ajoute que ces fonds sont gérés par la Région.

**Opération 133 – Assainissement pluvial*

Dépenses – 164 179 € ⇨ une partie des réseaux de la RD811

M. Dominique THELINGE apporte quelques précisions quant à l'avancée des travaux en cours. L'entreprise est remontée jusqu'à l'aire de stationnement des camping-cars pour raccorder l'avenue des Acacias. Très peu de branchements sur l'avenue Bessières ce qui a permis d'arriver assez rapidement devant le restaurant La Vénus. A ce jour, il reste une quarantaine de mètres à réaliser.

Le Département a prolongé l'arrêté pour les travaux jusqu'au 18 avril mais ces derniers devraient être terminés avant. Pour rappel, le premier arrêté allait jusqu'au 19 mars.

Recettes – 660 000 € ⇨ emprunt

**Opération 140 – Rénovation énergétique logements sociaux*

Ni dépenses, ni recettes en 2024

**Opération 141 – Projet Bourg Centre*

Dépenses – 303 € ⇨ panneau pour commerce

Recettes : pas de recettes sur cette opération en 2024

**Opération 142 – Rénovation Cinéma*

Dépenses – 2 033 615 € ⇒ travaux

Recettes – 1 584 654 € ⇒ emprunts (1 160 000 €), une partie des subventions a été versée (Département, Région, DETR). Le fonds de concours de la Communauté de Communes sera versé en 2025.

Sur les 1 160 000 d'€ inscrits sur la ligne Emprunts, il convient de soustraire 400 000 € de prêt relais.

**Opération 143 – Rénovation Bt Santamaria*

Dépenses – 22 363 € ⇒ frais d'étude pour la rénovation

Recettes : pas de recettes sur cette opération en 2024

**Opération 144 – Parvis Cinéma*

Dépenses – 171 050 € ⇒ travaux

Recettes – 150 000 € ⇒ emprunt

**Opération 161 – Budget participatif*

Dépenses – 29 933 € ⇒ skate-park (20 000 €), jeux des tout-petits (9 933 €)

Recettes : pas de recettes sur cette opération en 2024

M. Christophe ROGER précise que l'achat des nichoirs n'a pas pu être ventilé en investissement. La dépense a été inscrite en fonctionnement.

Une partie de ces nichoirs a été installée sur la voie publique. L'autre a été proposée aux habitants.

**Opération 162 – OPAH-PIG*

Ni dépenses, ni recettes en 2024

M. Christophe ROGER synthétise :

- le total des dépenses d'équipement de la section d'investissement s'élève à 2 922 838 € ;
- le total des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts s'élève à 631 000 €, dont 400 000 € de prêt relai ;
- en recette, une partie des subventions a été perçue pour 655 681 € ;
- le montant total des emprunts s'élève à 1 970 330 €, dont 400 000 € de prêt relai.

Mme Nadine BOFFETTI demande que les fiches récapitulatives soient envoyées aux membres du conseil avec le compte-rendu de la séance.

Vote : Pour à l'unanimité

Madame le Maire rejoint les membres du conseil municipal pour poursuivre l'ordre du jour.

2. Affectation du résultat 2024

Mme le Maire présente et propose de voter l'affectation du résultat pour chaque budget comme suit :

✓ **Caisse des écoles**

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 171,97 €, Mme le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2025 comme suit :

→ résultat reporté en fonctionnement au compte 002 : 1 171,97 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ **Energies Renouvelables**

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 83 255,45 € et un excédent d'investissement cumulé de 114 679,36 €, Mme la Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2025 comme suit :

→ résultat excédent en investissement au compte 001 : 114 679,36 €

→ résultat reporté en fonctionnement au compte 002 : 83 255,45 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ **Lotissement Rouget**

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci fait apparaître un besoin de financement en investissement de 111 696,52 € et un excédent de fonctionnement de 95 442,87 €, Mme le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2025 comme suit :

→ résultat déficit reporté en investissement au compte 001 : 111 696,52 €

→ résultat excédent reporté en fonctionnement au compte 002 : 95 442,87 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ **Lotissement route du Théron**

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent d'investissement de 9 773,26 € et un besoin de financement en fonctionnement de 2 089,60 €, Mme le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2025 comme suit :

→ résultat excédent reporté en investissement au compte 001 : 9 773,26 €

→ résultat déficit reporté en fonctionnement au compte 002 : 2 089,60 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ **Logements Sociaux**

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 110 623,35 € et un besoin de financement en investissement de 8 668,46 €, Mme le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2025 comme suit :

→ affectation en réserve en investissement au compte 1068 : 8 668,46 €

→ résultat reporté en fonctionnement au compte 002 : 101 954,89 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ **Commune**

Après avoir adopté le CFU de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 985 497,35 € et un besoin de financement en investissement de 647 513,97 €, Mme le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2025 comme suit :

→ affectation en réserve en investissement au compte 1068 : 647 513,97 €

→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 : 337 983,38 €

Vote : Pour à l'unanimité

3. Marché travaux parking Maison de Santé Pluridisciplinaire

Mme le Maire explique que cette délibération est nécessaire pour lancer le marché de travaux relatif à la réalisation d'un parking paysager pour la MSP de Prayssac.

Elle rappelle que le projet a été présenté lors de la dernière séance du Conseil municipal.

A l'issue de la phase APD menée par le bureau d'études Dolmen, le coût estimatif des travaux s'élève à 222 845,50 € HT, soit 267 414,60 € TTC.

Il est aujourd'hui souhaitable d'engager la phase de consultation pour les travaux selon la procédure adaptée prévue par les dispositions des articles R.2123-1 1° du code de la commande publique.

M. Michel LACOMBE souhaite savoir sur quelle opération ces travaux vont être inscrits.

Mme la Directrice générale des Services lui précise qu'il s'agit d'une opération spécialement créée qui porte le numéro 163. Elle a été créée par la délibération du mois de janvier qui autorise la consommation des crédits avant le vote du budget primitif.

M. Michel LACOMBE s'étonne qu'elle l'ait été avant le vote du budget.

Mme le Maire explique que le lancement de la consultation n'engage pas, pour le moment, financièrement la Commune et que le budget sera voté avant l'attribution des lots.

Vote : Pour à l'unanimité

4. Tarification spectacle du 14 juin 2025

Mme Marie-Claude MILLET, adjointe, présente le duo « YADLAVOIX » qui sera programmé au Cinéma Louis Malle le 14 juin 2025 pour une soirée music-hall.

Ce spectacle sera réalisé en régie d'où la nécessité de fixer les tarifs.

Mme le Maire précise que trois tarifs sont définis : un plein tarif à 10 €, un tarif réduit à 5 € pour les étudiants et les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif) et la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif).

Sans question ni remarque, ce point est proposé au vote.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Remboursement frais de déplacement participation concours

Mme le Maire explique que les agents de la collectivité qui se présentent aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale pourront demander, sur présentation de leur attestation de présence ou, à défaut, de leur convocation, le remboursement de leurs frais de déplacement.

Ce remboursement est limité à un aller/retour par année civile augmenté d'un aller-retour pour les épreuves d'admission.

Les frais de transport seront remboursés sur la base du tarif de transport public le moins onéreux ou sur la base des indemnités kilométriques en vigueur lorsque l'agent utilise son véhicule personnel.

Sans question ni remarque, ce point est proposé au vote.

Vote : Pour à l'unanimité

6. Création d'emplois non permanents

Afin de faire face aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité, la Commune a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels.

Mme le Maire rappelle que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de :

- maximum 12 mois, renouvellements compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs pour un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 1°) ;
- maximum 6 mois, renouvellements compris, pendant une même période de 12 mois consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 2°).

Il est proposé, pour la filière technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, la création d'emplois non permanents pour les besoins en accroissements temporaires d'activité pour 2025 pour un maximum de 15 mois.

Il est également proposé, pour la filière technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, la création d'emplois non permanents pour les besoins en accroissements saisonniers d'activité pour 2025 pour un maximum de 28 mois.

Sans question ni remarque, ce point est proposé au vote.

Vote : Pour à l'unanimité

7. Bail Cinéma Louis Malle (résiliation + nouveau bail)

M. Christophe ROGER revient sur les principaux points :

- l'ancien bail sera résilié ;
- le nouveau bail durera 9 ans à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- la Commune se réserve le droit d'utiliser le Cinéma au maximum 12 jours par an et, en priorité, la salle 1 ;
- après discussion avec les gérants, le nouveau loyer est fixé à 3 400 € par an. Il était auparavant de 1 500 € ;
- concernant les charges, le compteur d'eau est au nom du locataire. L'électricité sera refacturée ;
- le locataire a la possibilité de sous louer, pour des conférences par exemple ;
- le bail pourra être cédé.

Mme le Maire précise qu'à ce jour, les panneaux photovoltaïques ne sont pas encore en service. Après avoir attendu le consuel, il convient d'attendre une intervention d'ENEDIS.

M. Christophe ROGER ajoute qu'un état des lieux a été réalisé.

M. Marjorie AUSSENAC s'étonne du montant peu élevé du loyer.

Mme le Maire explique que ce type d'activité n'est pas soumise aux tarifs des locaux commerciaux. L'équilibre financier d'un Cinéma ne pourrait être atteint.

M. Michel LACOMBE souligne qu'il a tout de même doublé.

Mme le Maire précise que lorsque le Cinéma enregistre 100 000 € d'entrées, 62 000 € reviennent au distributeur du film. Il ne s'agit pas d'une activité à grande rentabilité.

M. Michel LACOMBE émet l'hypothèse, en cas de chiffre d'affaires élevé, de compenser ce faible loyer en diminuant le montant de la subvention.

Mme le Maire rappelle la convention tri partite avec la Communauté de Communes. Dans ce cadre, la CCVLV verse 10 000 € par an. La Commune attribue 5 000 €. Ces aides liées à la réalisation d'actions, notamment auprès des enfants du territoire, par les gérants permettent d'atteindre l'équilibre.

Mme le Maire rappelle également que la société Ciné 46 génère deux emplois.

M. Christophe ROGER ajoute que le poste électricité va considérablement augmenter du fait du doublement de la surface des locaux.

M. Michel LACOMBE souligne que le calcul de l'électricité est compliqué.

M. Nadine BOFFETTI demande quel pourrait être le type de sous location.

Mme le Maire donne l'exemple de conférences, de personnes qui pourraient privatiser la salle pour un visionnage de film...

L'entreprise Ducastel a par exemple privatisé la salle 2 pour une projection.

M. Christophe ROGER précise qu'il y a deux possibilités :

- soit dans le cadre des 12 jours alloués à la Commune ;
- soit directement avec les gérants.

Mme Nadine BOFFETTI prend l'exemple de l'association Des souris et des livres qui organise des conférences.

M. Christophe ROGER lui répond qu'il s'agit d'une sous location aux gérants du Cinéma. La somme demandée permet de compenser les charges.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Conventions de mise à disposition du Cinéma Louis Malle

M. Christophe ROGER rappelle qu'au-delà de la sous location possible par les gérants eux-mêmes, la Commune se réserve le droit d'utiliser les locaux 12 jours maximum dans l'année.

Dans ce cas, la salle peut être utilisée par la Commune elle-même ou par des tiers dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Cette convention vient en complément du règlement intérieur voté lors de la précédente séance du Conseil et permet de soumettre les utilisateurs à un certain nombre de règles.

Trois conventions distinctes sont proposées : une pour la salle 1, une pour la salle 2 et une dernière pour la galerie.

M. Michel LACOMBE observe que la convention permet la mise à disposition des lieux à des sociétés de droit privé (entreprise commerciale) ou à des associations à but non lucratif. Il se demande pourquoi ce type de structure ne passerait pas directement par les gérants.

Mme le Maire explique que ces conventions sont rédigées dans le but de prévoir toutes les possibilités mais que ces structures ne seront peut-être pas amenées à en bénéficier.

M. Michel LACOMBE ajoute que la Commune ne bénéficie que de 12 jours et qu'il serait dommage que ce ne soit pas les associations à but non lucratif qui en bénéficient.

Mme le Maire précise que les gérants vont axer leur sous location sur des activités de cinéma et qu'ils diffuseront peu de spectacles. La Commune souhaite quant à elle diffuser des spectacles (théâtre, music-hall...).

M. Michel LACOMBE souhaite savoir ce qu'est la co-organisation d'événements qui implique la gratuité.

M. Christophe ROGER prend l'exemple du spectacle diffusé le samedi précédent (Antigone est toujours là) pour lequel la Commune n'a pas fait payer la location des lieux.

Vote : Pour à l'unanimité

9. Décision du Maire

Madame le Maire informe le Conseil de la décision suivante :

Avenant n°2 sur le marché de travaux d'aménagement, de rénovation et d'extension du cinéma « Louis Malle ». Il concerne le lot n°07 – Charpente métallique - Serrurerie pour une moins-value de 2 534,33 € H.T (moins de garde-corps).

8. Questions diverses

✓ Cinéma Louis Malle

Le film de Thierry OBADIA sera diffusé à 17h30, en présence du réalisateur, ce samedi.

Il sera suivi d'un échange entre le public, le réalisateur et un acteur.

✓ Conférence Patrouille de France

Elle aura lieu le vendredi 11 avril à 20h en présence d'un pilote de la patrouille de France. La participation d'un champion du monde de voltige reste à confirmer.

Sans autre question,

La séance est levée à 21H30.

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 15 avril 2025.

SIGNATURES

Madame le Maire



Fabienne SIGAUD

Secrétaire de séance



Dominique THELINGE

